



Compte-rendu de la réunion Plénière du Conseil de Quartier Branly – Boissière du 14 novembre 2024



19h00
Préau de l'école élémentaire Nanteuil
13 rue de Nanteuil

Elus et autres personnes invitées :

Loline BERTIN, Adjointe déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne
Philippe LAMARCHE, Adjoint délégué aux finances, Elu de quartier
Eva GUTJAHR, Chargée de développement social des quartiers du secteur Antenne Vie de Quartier Jules Verne
Clément RAY MAHAUT, Gestionnaire Urbain de Proximité (GUP)

Habitant.e.s présent.e.s : 52

Si vous souhaitez nous contacter pour toutes vos questions ou observations, écrivez à : CQBB93@gmail.com

Retrouvez-nous sur :

- notre page Facebook : [Conseil de Quartier Branly Boissière](#)

- notre compte Twitter : [@cqbb93](#)

Les compléments, modifications ou réponses intervenus depuis la réunion sont signalés en italique.

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----------|
| 1. POUR UN QUARTIER TRANQUILLE..... | 2 |
| A. Délégation de Madame Bertin..... | 2 |
| B. Commerçants envahissant l'espace public | 2 |
| C. Mobilité et circulation | 3 |
| D. Dépôts sauvages..... | 3 |
| a. <i>Dépôts sauvages sur Aristide Briand entre les deux PAV (devant le n°200)</i> | <i>3</i> |
| b. <i>Caméras et prévention</i> | <i>3</i> |
| c. <i>Dépôt sauvage derrière la résidence Brûlefer, rue Edouard Branly</i> | <i>4</i> |
| d. <i>Brigade Propreté.....</i> | <i>4</i> |
| E. Déjections canines | 4 |
| F. Poubelles du 215 bd Boissière et angle rue Edouard Branly/Camille Claudel..... | 4 |
| G. Projet « Ici Toilettes » : accès pour tous..... | 4 |
| H. Arbre dépassant sur le trottoir | 5 |
| I. « Public » : l'application pour signaler un problème à la Ville | 5 |
| J. Tri des déchets | 5 |
| K. Problème autour de la supérette Cocci Market | 5 |
| L. Société de nettoyage du bd..... | 6 |
| M. Dégradation de la vie des citoyens et des commerçants | 6 |
| N. Vandalisme et incivilités dans la ZAC Boissière..... | 7 |
| O. Nuisances sonores..... | 7 |
| 2. PAROLE AUX HABITANTS | 8 |

La séance débute à 19h15

FRédéric Marion remercie les participants. Il présente la réunion et les représentants de la Ville. Il sera l'animateur et le secrétaire de la réunion.

FRédéric rappelle que le Collectif d'Animation du CQBB est constitué d'habitants bénévoles, indépendants de la Ville et de tous partis ou mouvements politiques. Le Collectif d'Animation organise les Plénières du Conseil de Quartier. Il est également en lien avec les structures de la Municipalité (élus thématiques, Antenne, Services...) pour faire remonter des problèmes ou des souhaits habitants, et redescendre des décisions ou informations de la Ville.

Il appelle les habitants, qui souhaitent s'investir dans le quartier, à intégrer le Collectif.

Actuellement, le Collectif d'Animation est constitué de :

Mesdames Nathalie BANEUX, Régine BLANQUET, Mireille DARIDAN, Véronique HUBERT, Cléo d'OREFICE, Jacqueline REMI.

Messieurs FRédéric MARION, Henri RETAILLEAU.

1. Pour un quartier tranquille...

Madame Bertin exprime son contentement d'être de nouveau invitée à une Plénière du CQBB (la première fois en 2022). Elle remercie le Collectif et les habitants de l'accueillir.

Suite au message du Collectif, elle a reçu 35 questions. Elle apportera 24 réponses, les 11 autres seront pour Philippe Lamarche. Certaines questions étant très précises, elle préfère laisser les élus thématiques, concernés par ces questions, répondre.

A. Délégations de Madame Bertin

Elle détaille les délégations, dont elle a la charge, en tant qu'Adjointe :

1. Tranquillité publique : sécurité, droit au calme, lutte contre les nuisances et les incivilités
2. Brigade propreté : contrôle et verbalisation des dépôts sauvages et autres infractions au règlement de collecte et au code de l'environnement, mais pas le nettoyage
3. Prévention : prévention de la délinquance, c'est-à-dire les mesures prises par la Ville, de l'enfance à l'adulte, pour éviter les crimes et délits
4. Vie nocturne : gestion des établissements nocturnes

Elle précise que :

- le stationnement payant relève de la délégation d'Olivier Stern
- la propreté relève de Luc Di Gallo
- l'état des trottoirs relève de Djamel Leghmizi
- l'animal en ville relève de Catherine Dehay

Elle a donc la gestion de la police municipale et des ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique) pour le stationnement non payant, ce qui correspond à des stationnements interdits et abusifs (endroits dangereux, passage piétons, bateaux, ...) et les voitures ventouses (stationnement abusif : supérieur à 7 jours).

B. Commerçants envahissant l'espace public

Concernant les étals de commerçants envahissant l'espace public (trottoirs et voies de circulation), Madame Bertin indique que ces commerçants ont déjà été verbalisés. Une procédure de mise en demeure a été lancée. Ils ont un délai de 14 jours avant un recours, et le démantèlement de leurs étals par la force publique.

C. Mobilité et circulation

Concernant la dangerosité des portions de pistes cyclables, traversant les arrêts de bus (risque de collision entre usagers des bus et les cyclistes), elle travaille avec Olivier Stern sur un « code de la rue et le partage de l'espace public » et il est prévu un rappel sur la priorité absolue des piétons via une signalétique renforcée aux arrêts de bus.

Elle reconnaît qu'il faut organiser le partage de la rue (ex : une piste cyclable sur des rues étroites).

Cependant, elle précise que cela relève de la délégation d'Olivier Stern.

Elle insiste sur cet enjeu de faire cohabiter les différents modes de déplacement, d'autant plus que la fréquentation des pistes cyclables est en hausse.

Elle indique qu'une loi sur l'obligation d'immatriculation des vélos, sur le territoire national, est en réflexion.

D. Dépôts sauvages

Madame Bertin indique que 500 dépôts sont fouillés par mois.

Cela donne lieu, en moyenne, à 90 verbalisations par mois.

Ainsi, depuis mars 2024, le montant total des amendes dressées pour dépôt sauvages, s'élève à 500.000 euros. Actuellement, 8.900 euros ont été payés.

Elle précise qu'il n'y a pas de fouille, donc, pas de verbalisation, pour les sacs éventrés, car les propriétaires ne sont pas responsables de l'étalement des ordures sur la voie publique.

Elle reconnaît que cela peut être frustrant de ne pas trouver de preuves ou quand on sait qui c'est, mais qu'il n'y a pas de moyen de le prouver.

Elle explique qu'une nouvelle procédure concernant les dépôts sauvages a été mise en place.

Dans l'ancienne procédure, le circuit de l'amende pouvait prendre jusqu'à deux ans après le constat du dépôt. Maintenant, la ville assume la totalité de la procédure administrative, hors le recouvrement de l'amende (C'est le Trésor public qui en a la charge).

Ainsi, depuis mars 2024, la brigade Propreté gère l'analyse du tas sauvage, la déclaration de l'arrêté municipal, la constitution de l'amende, le traitement et l'envoi de la verbalisation.

En conséquence, le délai de traitement est passé à moins d'un mois.

Ce nouveau fonctionnement marche bien, surtout auprès des entreprises, car certaines ne prenaient pas de contrat pour gérer leurs poubelles. Elles peuvent donc recevoir une amende par jour.

Pour une entreprise sans contrat et qui pollue l'espace public, l'amende s'élève à 1 280 euros.

Elle constate donc une véritable amélioration, qu'il faut poursuivre, car elle a bien conscience des difficultés qui persistent notamment dans le quartier et qui nuisent fortement au cadre de vie.

Elle ajoute que si l'entreprise entreprend des actions correctrices, alors il peut y avoir des discussions avec la Brigade Propreté pour éviter l'amende.

L'amende est de 135 euros pour les particuliers, mais au bout de 3 « récidives », elle passe à plus de 200 euros.

La pose de caméras dans la ville a permis des interventions en flagrant délit, comme pour les tas sauvages près de Mozinor.

a. Dépôts sauvages sur Aristide Briand entre les deux PAV (devant le n°200)

Plusieurs verbalisations ont déjà été dressées à cet endroit.

Une action de sensibilisation, pour indiquer que ce n'est pas un lieu de dépôt, va être menée.

b. Caméras et prévention

Madame Bertin indique que des caméras sont mises en place pour cibler les dépôts sauvages.

Des habitants demandent s'il y en a une rue de la Renardière.

Madame Bertin répond qu'une caméra est en effet placée sur le bd de la Boissière et peut visualiser cette rue.

Par ailleurs, elle indique qu'il existe des caméras « nomades » (déplaçables par les agents et positionnables aux endroits critiques) utilisées, actuellement, exclusivement pour cibler les dépôts.

En réponse à une question habitante, Madame Bertin répond que la mise en place d'affiches pour indiquer que tel emplacement n'est pas un lieu de dépôt, ne sert rien et c'est même l'inverse, car c'est justement à cet endroit que les habitants vont effectuer des dépôts sauvages.

c. Dépôt sauvage derrière la résidence Brûlefer, rue Edouard Branly

Une habitante raconte la difficulté qu'elle a eu, pendant plusieurs mois, à faire enlever un dépôt sauvage à côté du « Terrain vert ».

Clément Ray-Mahaut explique qu'il s'agit d'un terrain complexe à multi intervenants.

Cependant, l'Antenne a fait intervenir les Services pour le faire enlever.

Il indique que ce sont les habitants de la résidence qui jettent leurs encombrants à cet endroit, car des preuves ont été trouvées.

Il indique également, qu'un protocole va être mis en place, avec la brigade propreté et le bailleur, pour que cela ne se reproduise plus.

d. Brigade Propreté

Une habitante s'interroge sur le délai entre la mise en place du scotch ruban (« rubalise ») sur un dépôt sauvage par la Brigade Propreté et son enlèvement par les services de la propreté.

Madame Bertin rappelle l'importance de cette Brigade.

Elle décrit la procédure d'actions de la Brigade, qui peut justifier le délai qui peut paraître long.

En effet, la Brigade effectue le constat du dépôt sauvage. Puis, elle le fouille pour trouver des preuves.

Ensuite, elle ferme le dépôt en le rubalisant. Enfin, elle prévient Est-Ensemble.

L'enlèvement du dépôt est effectué par le Service Propreté d'Est-Ensemble, et est donc soumis à son planning d'interventions.

E. Déjections canines

Un arrêté municipal existe pour verbaliser les propriétaires qui ne ramassent pas, mais la verbalisation reste difficile, car il faut pouvoir prendre le contrevenant sur le fait. Le règlement propreté qui s'apprête à être adopté par la Ville par arrêté viendra rappeler l'interdiction et l'amende encourue.

Elle reconnaît que c'est un véritable enjeu de sensibilisation.

A une question concernant l'inexistence d'endroits dédiés (crottoirs à chiens), elle précise que les chiens peuvent faire n'importe où, mais que les maîtres doivent ramasser.

A une question sur la mise à disposition de sacs dans des distributeurs, elle rappelle que cette distribution a été tentée par la Ville puis stoppée, car elle ne fonctionnait pas.

Néanmoins, il pourrait être pertinent de mettre un poteau dans les endroits dédiés aux chiens, comme les cani-parcs, qui ne sont pas, pour autant, des crottoirs à chiens.

F. Poubelles du 215 bd Boissière et angle rue Edouard Branly/Camille Claudel

Un règlement propreté sera adopté par arrêté municipal en décembre 2024 et permettra notamment de rappeler les règles sur les heures de sortie et rentrée des poubelles ainsi que la possibilité de verbaliser le bailleur ou la copropriété (ce qui n'était pas le cas auparavant). Sur la base de ce nouveau texte, il sera possible de verbaliser les conteneurs qui stagnent sur l'espace public, de façon à régler le problème.

G. Projet « Ici Toilettes » : accès pour tous

Des habitants décrivent des personnes qui font leurs besoins physiologiques dans la rue. Ils demandent s'il serait possible de mettre des caméras pour verbaliser ces contrevenants.

Madame Bertin explique qu'il est inutile de mettre de caméras, car elles ne serviraient à rien.

En effet, la reconnaissance faciale est, heureusement, toujours illégale en France. Il faut donc prendre les contrevenants en flagrant délit, ou mieux encore résoudre le problème à la source plutôt que le sanctionner.

Elle a bien conscience que certaines personnes, comme les SDF, n'ont pas d'endroit pour se soulager. C'est aussi pour cela que la Ville a mis en place des accès gratuits à des sanitaires avec la participation de cafetiers : « Ici Toilettes » (<https://www.montreuil.fr/ici-toilettes>). Elle explique de cette solution est encore en développement et reconnaît qu'il faudrait accroître la signalétique.

Seuls deux commerçants du quartier ont, pour le moment, adhéré à ce dispositif : le Restaurant Le Capri et le Coiffeur Chez Milo.

H. Arbre dépassant sur le trottoir

Un habitant demande comment signaler l'encombrement d'un trottoir (végétation d'une propriété qui débordé sur l'espace public).

Madame Bertin répond qu'il faut prévenir l'Antenne, qui prendra les mesures nécessaires auprès des propriétaires.

I. « Public » : l'application pour signaler un problème à la Ville

Madame Bertin explique que l'ancienne application Sesam est devenue l'application « Public ».

Cette application de la Ville est également en liaison avec Est-Ensemble.

« Est Ensemble et Montreuil vous proposent un compte usager unique pour faire et suivre toutes vos démarches en ligne relevant des signalements liés à l'espace public » :

<https://demarches.montreuil.fr/signaler-un-probleme-sur-lespace-public/>

J. Tri des déchets

En réponse à une question sur le ramassage des cartons, Madame Bertin rappelle que les cartons doivent être mis dans la poubelle jaune ou, s'ils n'y rentrent pas, pliés ou découpés et rassemblés en un tas facile à manipuler par les éboueurs, à côté du conteneur jaune.

Une habitante indique qu'il n'y a toujours pas de poubelles de tri sélectif dans la Cité de l'Amitié.

Madame Bertin confirme qu'il reste en effet beaucoup de sites d'Est-Ensemble Habitat qui ne sont pas équipés de containers de tri.

Cependant, Est-Ensemble est en réflexion pour permettre le tri dans ses cités.

K. Problème autour de la supérette Cocci Market

Cette supérette se trouve sur le bd de la Boissière.

Un habitant affirme qu'elle ne respecte pas les horaires et vend de l'alcool après minuit. Cela génère des comportements de consommation abusive d'alcool qui gênent les riverains. Des habitants ont pris contact avec le gérant qui répond qu'il n'est pas responsable du comportement de ses clients.

Madame Bertin explique que la réglementation préfectorale permet à ce type de commerces de rester ouverts jusqu'à 5h00 du matin. En revanche, la vente d'alcool doit s'arrêter à minuit dans tous les commerces du Département et, d'autre part, il est interdit par arrêté municipal, de consommer de l'alcool sur le bd (comme dans plusieurs autres rues de la Ville) de 12 à 6h00 du matin).

La difficulté est que certaines infractions ne se commettent pas devant un policier, donc la police ne peut pas verbaliser.

Madame Bertin va demander des contrôles de police sur le respect de la réglementation. Lorsqu'un commerce ne les respecte pas, il s'expose à des sanctions administratives (fermeture temporaire) de la part de la Préfecture. Elle indique également que les services municipaux instruisent actuellement la possibilité juridique de réglementer davantage, à l'échelle municipale, les horaires d'ouverture des commerces et/ou de vente d'alcool.

Le règlement Propreté permettra également de disposer de davantage de leviers vis-à-vis des commerces s'agissant notamment des règles de sortie des bacs et de l'entretien d'un périmètre de 20 mètres autour du commerce (détritus, déjections, etc.).

Le même groupe de buveurs provoque aussi des nuisances dans la Pépinière à côté de la ZAC Acacia et dans d'autres lieux du quartier.

Madame Bertin va diligenter une action du Service dysfonctionnements urbains, de la Médiation et/ou de la Police, pour prendre contact avec les personnes concernées, identifier tout besoin d'accompagnement sanitaire ou social, les sensibiliser aux nuisances, verbaliser toute infraction constatée et améliorer la situation. Les Rondiers (le service de surveillance intervenant sur les équipements publics, mais pas sur l'espace public) seront également sollicités concernant les intrusions dans la pépinière. Demande en sera également faite auprès du Commissariat de Montreuil pour des interventions sur les nuisances nocturnes.

Par ailleurs, des habitants font remarquer que les plots des poteaux électriques font office de bar. Comme le quartier n'a plus de cantonnier sur le bd, le coin autour de la superette est très sale. Les habitants souhaitent que ces plots soient enlevés.

Malheureusement, pour l'instant, ce n'est pas possible, car ces plots continuent d'alimenter les constructions de RATP Habitat autour de la sortie du métro La Dhuys.

Des habitants demandent qu'une corbeille de rue soit installée devant cette superette. Ce sujet doit être traité par l'Antenne.

L. Société de nettoyage du bd

Un habitant interpelle Madame Bertin sur le fait qu'il n'est pas normal que la société de nettoyage du bd fasse passer ces souffleurs à 5h55. Ils font beaucoup trop de bruit, plus de 90 décibels.

Madame Bertin reconnaît que ce n'est pas normal, mais qu'elle ne connaît pas le contrat de nettoyage mis en place avec cette société et qu'il faudrait poser la question à Monsieur Di Gallo.

M. Dégradation de la vie des citoyens et des commerçants

Le Président de l'Association des Riverains et des Commerçants du Haut Montreuil (<https://www.facebook.com/assoc.hm.1>) explique que les habitants et les commerçants vivent mal dans le quartier en ce moment. Il y a des travaux partout. Le bd, et les rues du quartier, sont remplis de véhicules ventouses (notamment des garages), et des personnes traînent sur le bd. Cela crée un sentiment d'être délaissé par la Ville. Au quotidien, les habitants et les commerçants souffrent. Le quartier de la Boissière éprouve le sentiment d'être oublié.

Il explique ensuite que, lorsqu'il a rencontré, avec le Collectif d'Animation du CQBB, Patrice Bessac en juin 2024, le Maire avait pris l'engagement de mettre en place deux emplacements de 2 places de dépose minute sur le bd Boissière pour l'été 2024. Malheureusement, suite à des problèmes de contrat pour obtenir les bornes d'horodatage pour ces places, la mise en place de ces déposes-minute devrait intervenir courant novembre. Mais, les commerçants ne voient rien venir.

Madame Bertin entend ce constat de dégradation et de vécu. Elle va interpeller ses collègues concernant les différents problèmes soulevés, cependant, elle ne pourra apporter des solutions que dans sa délégation. Elle complète en indiquant qu'il faut travailler ensemble.

En ce qui concerne les voitures ventouses, elle connaît le problème sur le bd et dans le quartier. Sur la Ville, ses services enlèvent des dizaines par mois, à la fois sur demande (appel au poste de police municipale ou fiche Public, signalement des antennes...) et sur constatation proactive. Malheureusement cette action ne permet pas de retirer en temps voulu toutes les voitures qui devraient l'être. A cela s'ajoute que depuis le changement de délégataire pour le stationnement payant, la ville était en attente de l'actualisation de l'arrêté municipal permettant les remisages en fourrière sur le stationnement payant.

Depuis plusieurs mois, tous les jeudis matin, ses services font un quartier à fond. Madame Bertin incite les habitants et commerçants à bien signaler les véhicules ventouses auprès de la Police municipale (appels ou fiches Public) et à ne pas hésiter à la contacter s'il y a des véhicules qui ne bougent pas malgré leurs signalements.

Concernant la problématique spécifique des garages, aucune loi n'interdit, hélas, le stationnement de véhicules en lien avec une activité professionnelle, sur la voie publique et respectant la réglementation de stationnement de cette voie. Donc, un garage peut occuper 20 places de stationnement autorisé du moment qu'il paie leurs stationnements (lorsqu'il est payant). Elle fait remarquer qu'en plus, ses services n'ont pas de levier pour pénaliser un garage, car c'est le client qui recevra l'amende.

La Ville a mis en place en début de mandat une redevance pour les garages qui leur permettrait une occupation « organisée » d'une partie délimitée de l'espace public pour « entreposer les véhicules ». Cependant, la plupart des garages n'ont pas souhaité entrer dans ce dispositif, car ils seraient redevables d'une redevance alors que la plupart exploite actuellement le biais de la réglementation leur permettant de profiter gratuitement de l'espace public au bénéfice de leur activité.

Un habitant intervient pour faire remarquer qu'il a déjà vu des employés d'un garage qui ponçait un véhicule sur la route. Donc, la Ville peut intervenir. Madame Bertin confirme que la mécanique de rue n'est pas une activité licite et qu'elle peut faire l'objet de verbalisation voire, dans certains cas, de la saisie du véhicule. Elle va demander de nouveau l'attention de la Police municipale sur le garage.

Un habitant demande quelle solution pourrait être mise en œuvre quand une épave est habitée.

Madame Bertin reconnaît qu'il s'agit d'une solution complexe, car il faut prendre contact avec la personne qui vit dans l'épave, et mettre en place un accompagnement social pour l'aider à trouver un logement digne et pérenne.

Le Président de l'association complète le constat de sentiment d'insécurité sur le bd de la Boissière en indiquant que les habitants et les commerçants ne ressentent plus la tranquillité du bd, avec ce groupe de personnes qui s'alcoolisent.

Le sentiment d'insécurité est également développé, parce que le bd est très sombre. Il conviendrait d'effectuer un élagage plus régulier des arbres du bd.

Par ailleurs, les caméras ne sont pas visibles à cause des arbres, donc il y a une perte de l'aspect dissuasif.

Madame Bertin rassure sur le fait que les caméras voient très bien le bd malgré les arbres. Par ailleurs, elle indique que l'élagage relève du département et qu'il est effectué tous les deux ou trois ans.

N. Vandalisme et incivilités dans la ZAC Boissière

Des habitantes décrivent les problèmes d'incivilités dans les halls et de vandalisme dans les parkings. Elles ont retrouvé de nombreuses bouteilles de gaz de protoxyde d'azote. Elles expriment également une peur de passer dans la rue de la Montagne Pierreuse, car il y a un groupe de jeunes qui fument et qui jouent sur la route. Mais, une maman du quartier est allée parler avec eux et ils ne sont pas dangereux. Il ne faut pas fermer l'espace public aux habitants.

Madame Bertin propose aux habitantes de les mettre en contact avec le service du Commissariat en matière de prévention situationnelle, afin de faire un audit de sûreté sur la résidence dans la ZAC.

Elle indique par ailleurs qu'il y a effectivement un travail à conduire sur la rue de la Montagne Pierreuse, car il semble exister différents problèmes qui seront résolus avec l'intervention complémentaires de différents services. Ce sujet sera traité dans le cadre de la cellule de veille du secteur.

En ce qui concerne les tags antisémites dans une cave, Madame Bertin a été informée et le nettoyage a été effectué le jour même. Elle complète en indiquant qu'une plainte a été déposée par Est-Ensemble Habitat.

En ce qui concerne un chien mal traité sur un balcon, elle indique que son service avait traité ce signalement. Par ailleurs, Est-Ensemble Habitat a écrit au locataire pour qu'il retire sa palissade. Le 11 octobre, la ville a rencontré le propriétaire et a vérifié qu'il possédait son permis de détention. Le propriétaire a indiqué que le chien allait partir en province. Elle regrette un mauvais retour d'informations aux habitants, alors que la ville avait traité ce signalement.

O. Nuisances sonores

Une habitante indique que, depuis qq temps, l'annonce des bus est très forte. Elle les entend alors qu'un groupe de maison se situe entre sa maison et l'arrêt du bus.

Madame Bertin répond qu'il s'agit d'une question pour Monsieur Stern.

Une habitante décrit la musique trop forte qui sort d'un bar à côté de chez elle.

Madame Bertin explique qu'il faut saisir le service d'hygiène et santé, SCHS, (<https://www.montreuil.fr/sante/le-service-communal-dhygiene-et-de-sante-schs>), qui contrôle les niveaux sonores. Ce service peut intervenir la nuit et le weekend, sur rendez-vous.

En ce qui concerne le bruit lors de l'événement Mozin'arts (<https://via93.tv/quand-mozinor-devient-mozinarts/>), elle reconnaît que ce n'est pas normal. Il devait s'agir d'un événement d'art contemporain sans concert, mais avec un programme musical (<https://mozinarts.com/index.php/programme-musical/>). Elle indique que ce problème de bruits sera intégré dans le bilan lors du retour d'expérience.

En ce qui concerne le stand de tir, le service hygiène et santé (SCHS) n'est malheureusement pas équipé pour mesurer ce type de bruit. Le stand est très ancien à cet emplacement et sans habitation proche à l'époque de sa conception. Mais, depuis, des habitations se sont construites et l'écho des tirs en extérieur se propagent assez loin.

2. Parole aux habitants

Des habitantes expliquent qu'elles ressentent des vibrations dans leur maison depuis l'augmentation du nombre de passages des bus sur le bd de la Boissière. Malheureusement, le bd étant de compétence départementale, la Ville ne peut pas agir. Néanmoins, les habitantes prendront contact avec l'Antenne pour voir ce qui peut être fait.

En ce qui concerne le plan Lumière, la ville en est la moitié de son plan, qui est prévu sur 10 ans (<https://www.montreuil.fr/actualites/detail/communiqu-e-montreuil-un-plan-lumiere-pour-reparer-renouveler-ameliorer-la-performance-energetique-et-embellir-la-ville-1>).

A la question sur la suppression d'un lampadaire dans le Friche des Hauteurs, un lampadaire provisoire sera installé.

Dans la rue des Saules Clouet, l'éclairage est neuf, mais il y fait toujours sombre à cause des arbres.

Enfin, sur Aristide Briand, l'éclairage est de bonne qualité, mais les arbres sont trop gros.

En ce qui concerne la reconstruction de l'école Méliès, la livraison est prévue septembre 2026. Des classes provisoires sont construites dans l'école Nanteuil. Ces classes serviront ensuite pour le centre de loisirs.

La ville reconnaît qu'elle a un doute sur la prospective du nombre d'élèves. Néanmoins, 13 millions d'euros ont été réservés pour la construction. La décision est donc bien prise.

En 2025, les quelques 200 élèves de Méliès viendront à Nanteuil. Cependant, Nanteuil est déjà très chargée, mais la ville n'a pas d'autres alternatives.

La Ville confirme que les équipes périscolaires seront renforcées à la hauteur du transfert du nombre des élèves de Méliès. Par ailleurs, à la fin des travaux de Méliès, ce renforcement pourrait perdurer.

Les mamans s'inquiètent pour les enfants, car cela va faire trop d'enfants en un même lieu, alors qu'il y a déjà des problèmes de harcèlement et de violence dans la cour.

Monsieur Lamarche a conscience de ce problème et invite les mamans à prendre contact avec Madame Attia pour avoir plus de détails.

La séance est levée vers 21h48.